

Varsovie, le 16 avril 1953.

6.75.2 GR/mo.

p.B.51.13.54. - PM.

U R G E N T !

Monsieur le Ministre,

Il vient de m'être donné d'ouïr parler à nouveau des petits Polonais du village Pestalozzi. Ce fut hier, à l'occasion d'une visite au Ministère des Affaires étrangères et d'un entretien avec le chef du 2ème Département (Europe occidentale), M. le Ministre Gajewski. J'ai l'honneur de vous rendre compte, ici, de cette conversation.

M. Gajewski croit savoir que la Praesens Film a tourné à Trogen une pellicule consacrée aux colonies du village Pestalozzi. Les petits Polonais y jouent un rôle, ce qui ne peut que nous réjouir, et la Pologne aussi, à l'arrière-plan, semblerait-il, ce qui devient le hic de l'affaire. Selon les renseignements de M. Gajewski, le rôle peu enviable de "vilain" serait dévolu à un ou des Polonais qui ne complotent ni plus ni moins que l'enlèvement, le "kidnapping" des pauvres orphelins. Ceux-ci sont sauvés par un héros au grand coeur bien à droite, qui déjoue le complot, etc., etc.

Abstraction faite de la teinte politique qui paraît ainsi répandue sur ce film, il est permis de regretter qu'un sujet qui eût fait un excellent "documentaire" soit revêtu des oripeaux du mélodrame à seule fin de le rendre plus spectaculaire. Si les informations du

la Division des Affaires politiques  
Département politique fédéral,

B e r n e .

ministre Gajewski sont exactes, il est plus déplorable encore que ce drame superfétatoire paraisse être de nature à froisser les susceptibilités polonaises.

J'ai demandé à M. Gajewski si ses informateurs avaient eu l'occasion de voir la pellicule. Il ne le semble pas, mais leurs affirmations n'en seraient pas moins sûres et précises. La revue suisse "Film" (No 6) a d'ailleurs publié quelques détails sur la pellicule. Ce film, par-dessus tout, sera inauguré dans peu de jours au festival de Cannes.

Les autorités polonaises n'ont aucun moyen d'agir sur "Praesens Film" et sur son président M. Wechsler, Polonais naturalisé en Suisse, soit dit en passant. La Pologne ne fera pas d'envoi à Cannes cette année. Si elle figurait au festival, l'exhibition de la pellicule de "Praesens Film" l'obligerait à s'en retirer !

Tout en reconnaissant que les autorités suisses sont tout aussi désarmées, M. Gajewski me demande néanmoins de vous informer de la situation. Son désir, à peine formulé, serait que vous interposiez vos bons offices auprès de la "Praesens Film" en vue de l'amener à opérer elle-même les retouches et coupures qui feraient de son oeuvre un sujet cent pour cent apolitique. Je ne puis juger si ce vœu est matériellement exaucable. Je ne puis juger non plus si la requête de M. Gajewski est raisonnable. Seule une "vision" du film permettrait de se former une opinion.

Je prends néanmoins la liberté de déférer à la requête qui m'a été faite et j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance coutumière toute l'attention et la considération que vous pourrez accorder à cette démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.